

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

infirmiers libéraux Question écrite n° 51065

## Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'augmentation du prix du gazole pour les infirmiers libéraux. 51 000 infirmières libérales soignent les malades à leur domicile. Or, les indemnités horokilométriques fixées par la caisse d'assurance maladie demeurent inchangées depuis de très nombreuses années et sont depuis longtemps à un tarif dérisoire au regard de l'augmentation du prix des carburants. De plus, les indemnités de déplacements que les infirmières sont autorisées à facturer aux malades leur sont opposables. Par conséquent, il lui demande quelles mesures fiscales urgentes il envisage en faveur des infirmiers libéraux.

## Données clés

Auteur: M. Michel Terrot

Circonscription: Rhône (12e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51065 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5327